## DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

## ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**CANTON DE ROYAN** 

**COMMUNE DE ROYAN** 

nº 99.022

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 15 Février à 9 heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

### DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

5 Février 1999

5 Février 1999

**ETAIENT PRESENTS**: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M11e BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, M11e ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** : M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

M. DONZIER représenté par M. HUGENDOBLER

M. POTENNEC représenté par M. DENIS

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et BUJARD

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 28 Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: REALISATION DES JARDINS DU MONDE - CONCOURS D'ARCHITECTURE ET D'INGENIERIE - APPROBATION DU PROGRAMME

 $\underline{\textit{VOTE}}$  : CONTRE : 2 / ABSTENTIONS : 5 / POUR : 24

Par délibération en date du 7 décembre 1998, le Conseil Municipal a lancé le concours d'Architecture et d'Ingénierie en vue de la réalisation des "Jardins du Monde".

Il convient donc d'approuver le programme du concours établi par le programmiste.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Oui l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu la loi nº 85 704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée dite loi MOP et ses décrets d'application,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération en date du 7 décembre 1998, aux termes de laquelle il est lancé un concours d'architecture et d'ingéniérie pour la réalisation des "Jardins du Monde".

Vu le projet de programme,

#### DECIDE :

- d'approuver le projet de programme des "Jardins du Monde".
- de demander à la SEMDAS de préparer le dossier de consultation des concepteurs en vue de le transmettre aux candidats retenus à partir du 17 février 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 16 Février 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS